

Ilan Pappé parle de la liberté universitaire en Israël et de la campagne BDS

jeudi 27 février 2014 - Interview par Alex Shams

Ilan Pappé a récemment annoncé qu'il allait commencer la traduction de son livre « Le nettoyage ethnique de la Palestine » par l'intermédiaire de l'externalisation ouverte sur Facebook. Cette idée lui est venue après s'être heurté pendant des années à l'impossibilité de trouver un traducteur ou un éditeur en Israël.

Ma'an l'a récemment interviewé afin de discuter de sa décision de faire appel à l'externalisation ouverte pour traduire son livre, du statut de la liberté académique en Israël et de la décision de l'Association des études américaines (ASA) de boycotter les institutions universitaires israéliennes.

Alex Shams : Qu'est-ce qui vous a amené à décider de traduire votre livre via Facebook ? Vous avez indiqué sur Internet que vous n'aviez pour l'instant pas réussi à trouver un éditeur en Israël. Comment s'est déroulée votre tentative de publication du livre en hébreu ? Quels ont été les principaux obstacles que vous avez rencontrés ? Selon vous, étaient-ils davantage liés à de potentielles répercussions financières négatives pour les éditeurs ou à des facteurs idéologiques ?

Ilan Pappé : La rédaction du livre était terminée dès 2006. À cette époque, j'étais déjà conscient que les chances de pouvoir le publier en hébreu étaient minces, mais j'ai contacté plusieurs éditeurs qui m'ont donné une réponse franche et idéologique.

Ils refusaient de publier un tel livre. En plus, la principale chaîne de librairies israélienne, Steimatzky, avait déjà boycotté mes livres depuis un moment. Il ne me restait donc plus qu'à espérer que les gens le liraient en anglais ou à chercher des alternatives.

A.S : Selon vous, quelle est la position de l'industrie de l'édition à l'égard des œuvres qui critiquent le sionisme ? En quoi est-elle similaire ou différente de l'atmosphère qui règne au sein des institutions universitaires ?

Pouvez-vous nous décrire les obstacles que vous avez rencontrés en travaillant au sein d'une université israélienne ?

I.P : Dans les mondes universitaire et de l'édition, et dans d'autres milieux culturels similaires, il existe des limites invisibles que vous ne découvrez que lorsque vous les franchissez.

D'une manière générale, je dirais qu'il est interdit de baser votre critique du sionisme sur vos qualifications et votre savoir-faire professionnels. Ainsi, vous pouvez enseigner, étudier ou publier des œuvres critiquant le sionisme en fonction de vos convictions ou de votre militantisme. Un pharmacien peut donc critiquer les politiques gouvernementales, ou même l'idéologie de l'État. Peu nombreux sont ceux qui agissent de la sorte, mais ceci est davantage lié à l'autocensure qu'à autre chose.

Cependant, la critique du sionisme en tant que hobby ou activité politique (sous réserve d'être citoyen juif, bien sûr) est en quelque sorte tolérée. Toutefois, si vous prétendez que le sionisme est une idéologie moralement corrompue et que ses politiques constituent des crimes de guerre sur la base de vos qualifications professionnelles – si vous êtes un historien formé à l'histoire d'Israël et de la Palestine, par exemple – vous franchissez la limite. Évidemment, ceci est lié au fait que vous risquez de l'enseigner à vos étudiants ou aux futurs enseignants de l'État.

De la même manière, si vous accusez votre propre milieu de référence de participer à l'oppression, vous franchissez la limite – et vous aggravez bien sûr votre cas si vous pensez qu'il devrait être boycotté en raison de sa complaisance.

C'est la raison pour laquelle même les plus téméraires des journalistes israéliens ne s'en prendraient pas à leur propre travail et au rôle qu'il joue dans le maintien de l'oppression, et c'est pour cela que si peu d'universitaires israéliens se risquent à poser la question de l'implication de leurs institutions dans la réalité criminelle sur le terrain.

Enfin, si vous ne vous limitez pas à critiquer les politiques de l'État mais sa nature même, et que vous mettez publiquement en doute sa légitimité et ses fondements moraux, vous sortez du cadre « toléré ». Et si vous vous permettez d'établir des comparaisons entre les moments les plus sombres de l'histoire juive et de l'histoire européenne avec la situation actuelle, vos travaux ne seront pas tolérés.

J'ai franchi toutes ces limites, et me suis par conséquent trouvé dans l'impossibilité de travailler au sein des institutions universitaires israéliennes, qui, au lieu de constituer des bastions de la liberté d'expression, sont des bastions de la censure.

Dans mon cas, ceci s'est traduit de la manière suivante : on m'a interdit de participer à des conférences universitaires ou laissé les organiser seul,

j'ai été harcelé en raison de problèmes administratifs fictifs, on s'en est pris à mes étudiants et la communauté étudiante a été montée contre moi (en organisant des manifestations devant ma salle de classe). Enfin, on a réclamé publiquement ma démission et un procès m'a été intenté devant la Cour de discipline en raison de mon manque de patriotisme et d'esprit collégial.

Le plus extraordinaire est que ce harcèlement s'est poursuivi en Grande-Bretagne ou j'ai commencé à travailler en 2007. Pendant des années, l'ambassadeur d'Israël à Londres a exercé une pression (qui a bien sûr été écartée) auprès de mon université pour obtenir mon licenciement ! Même au plus fort de l'apartheid, l'ambassadeur de l'Afrique du Sud n'a pas demandé aux universités britanniques de licencier les membres du personnel ayant pris position contre l'apartheid.

A.S : À ce sujet, comment percevez-vous les obstacles que vous avez rencontrés en raison de la décision récente de l'ASA de boycotter les institutions universitaires israéliennes ? Considérez-vous ceci comme une avancée positive qui pourrait enhardir les voix dissidentes au sein des institutions israéliennes ?

I.P : Je pense qu'il s'agit d'un exemple particulièrement inspirant de bravoure universitaire (bien souvent considérée comme un paradoxe) qui envoie un message positif aux universitaires israéliens en leur montrant que les personnes qu'ils estiment le plus et les institutions qu'ils vénèrent presque religieusement ne peuvent comprendre ni accepter leur complaisance dans le maintien de l'oppression et leur indifférence quant aux atrocités perpétrées à quelques kilomètres des lieux d'enseignement bâtis en leur nom.

Cette décision établit un lien intéressant entre la liberté académique des universitaires américains (concernant la critique des politiques israéliennes) et la liberté académique des universitaires palestiniens.

A.S : Comment comprenez-vous le concept de « liberté académique » d'après votre propre expérience ? Pensez-vous que cette décision est préjudiciable à la liberté académique des universitaires israéliens ? Quelle est votre perception de la liberté académique en Israël en tant qu'universitaire israélien dissident ?

I.P : Tout d'abord, le lien est évident mais devait être explicité pour le public américain. Je suis convaincu que si les universitaires américains com-

prenaient les implications de la vie d'universitaire ou d'étudiant sous l'occupation en Cisjordanie ou l'état de siège à la bande de Gaza, ils seraient bien plus nombreux à soutenir la cause de la paix et de la justice en Palestine.

En réalité, ce genre de choses met en valeur la liberté académique. Elles ouvrent les frontières du dialogue universitaire délimitées au niveau idéologique par le monde universitaire israélien. La liberté d'expression académique en Israël est comparable à la conception de l'État d'Israël en tant que démocratie juive.

Prenez un concept universel – tout le monde dispose de la liberté d'opinion et d'appartenance à une démocratie – à une seule condition : que ce caractère universel n'inclue pas la critique du sionisme et que la démocratie soit toujours à majorité juive, indépendamment des réalités démographiques et géographiques.

Le mouvement « boycott, désinvestissement et sanctions » (BDS), y compris le soutien qu'il a reçu récemment de la part de différentes sociétés universitaires américaines, met un terme à cette parodie. Soit vous approuvez les concepts de liberté académique et de démocratie et leur caractère universel, soit vous censurez les débats et imposez un régime d'apartheid (ce qui implique que les Palestiniens ne disposent d'aucune liberté académique sous l'occupation). Il n'existe pas de compromis. Les derniers événements constituent la meilleure des leçons de liberté académique que les Israéliens aient reçue depuis la création de leur État.

A.S : En conclusion, comment se déroule le travail de traduction de votre livre en hébreu via Facebook ? Comment les lecteurs peuvent-ils vous apporter leur soutien ?

I.P : J'ai déjà publié trois chapitres, le quatrième est en cours de traduction, et les retours sont positifs. Ceci m'a également permis de prendre part à des débats en direct à propos du livre et de publier des documents et des ressources.

Mon but est qu'un maximum d'Israéliens s'informent sur le sujet, et mes amis Facebook font de leur mieux pour faire passer le message, ce qui est une belle récompense pour 2014.

21 février 2014 – Ma'an News – Vous pouvez consulter cet article à :

<http://www.maannnews.net/eng/ViewDet...>

Traduction : Info-Palestine.eu - Claire L.

www.info-palestine.net